

Les télé associatives ont pris la tour Eiffel...

Ne jetez pas encore votre poste !

Après avoir interdit les télé associatives de présidentielle, le CSA se rachète en leur offrant pour six mois un canal en or : UHF 35.

Faites passer le message.

Au mois de mars dernier, lorsque nous avons rencontré l'équipe de Zalea TV (voir Télérama 2727), la situation n'était pas réjouissante pour la petite chaîne « militante, non commerciale et citoyenne ». Comme d'ailleurs pour l'ensemble des télévisions associatives qui s'étaient vu notifier par le CSA une interdiction d'émettre durant toute la période électorale. Le CSA s'estimait alors bizarrement incapable de veiller à l'équité du temps de parole sur ces chaînes... Une décision contestable et contestée, jugée liberticide par Reporters sans frontières. Zalea TV et d'autres concœurs avaient alors protesté en piratant les ondes à plusieurs reprises.

Cet été, le CSA a pourtant opéré un revirement inattendu en autorisant les chaînes qui

le souhaitent à diffuser leurs programmes pendant six mois, depuis la tour Eiffel, sur le canal hertzien UHF 35, réservé jusque-là à l'Arlésienne du PAF : la télévision numérique terrestre. Une avancée considérable pour les télé associatives comme Zalea, Télé Bocal ou Télé Plaisance, qui n'ont eu de cesse de réclamer le droit d'installer leur émetteur sur la tour Eiffel, la Rolls-Royce des zones émettrices sur Paris. « Je pense que le CSA a voulu se racheter de son interdiction, qui a été très critiquée à l'époque, savoure Michel Fizbin, président de l'association Zalea TV. Le fait que la TNT prenne du retard a sans doute joué aussi. » Du coup, Zalea a décidé de rendre les armes... Au sens propre. « Nous avons remis aux membres du CSA notre émetteur pirate. La scène était assez drôle, nous l'avons posé devant eux et nous leur avons dit : "Voilà, nous espérons que nous n'aurons plus jamais besoin de nous en servir." »

Concrètement, la chaîne partagera le canal 35 avec une dizaine de structures associatives (Bocal, Plaisance, TV 93...), commerciales et institutionnelles. Les créneaux réservés à Zalea TV seront les mardi, mercredi, jeudi et un lundi sur deux de 22.30 à 1.30. Démarrage des

programmes le 29 octobre à 22.30. L'équipe appelle « les personnes concernées, celles qui n'ont pas jeté leur téléviseur et qui boycottent encore le câble, à régler leur poste sur le canal UHF 35 (juste après M6 !), et à contacter son syndic dans le cas où l'antenne serait inutilisable ». L'occasion pour les Franciliens de découvrir la richesse des programmes de Zalea TV : documentaires militants, débats, films expérimentaux, magazines critiques de décryptage des émissions des chaînes commerciales... L'antenne est ouverte aux programmes des ONG, d'associations diverses et variées, ainsi qu'aux vidéastes, cinéastes amateurs et professionnels. Une autre idée de la télé, quoi ●

Julien David

Pour plus d'informations : www.zalea.org/ www.telebocal.com/ www.reseautsa.org

